



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS PROCES VERBAL N° 4

Réunion restreinte du 10 novembre 2021 réalisée par voie électronique

Présidence : M. Laurent LEFEBVRE

Membres participants : MM. Jean Luc LEBRUN, Gérard LELIEVRE, Michel MOGIS, Jean Luc TIRET.

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **délaï de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, de joueurs non titulaires de licence, des clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, merci de nous donner la raison de son utilisation, c'est aussi le club recevant qui doit envoyer la feuille de match, quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions du DFSM.

Championnat Vétérans : comme prévu à l'article 12 du règlement des compétitions du DFSM, peuvent être inscrits sur la feuille de match 14 joueurs au maximum, tous de la catégorie Vétéran.

Critérium Vétérans : Les clubs pourront inscrire sur la feuille de match 16 joueurs au maximum, tous de la catégorie Vétéran, et procéder à 5 remplacements.

Coupe Vétérans André Strappe : comme prévu à l'article 12 du règlement des compétitions du DFSM, peuvent être inscrits sur la feuille de match 14 joueurs au maximum, tous de la catégorie Vétéran.

RAPPEL PASS SANITAIRE

Principe fondamental

District de Football de Seine-Maritime
13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70
Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



Pour pouvoir être inscrit sur la feuille de match et prendre part à la rencontre, le licencié doit impérativement présenter avant le coup d'envoi un pass sanitaire valide. Il est précisé qu'une telle obligation s'applique à toutes les rencontres officielles, y compris celles ayant lieu sur une installation sportive pour laquelle le contrôle du pass à l'entrée n'est pas obligatoire.

Vérification

Lors du contrôle des licences avant le coup d'envoi, un membre de chaque club (le référent covid ou à défaut tout dirigeant licencié) pourra vérifier, en présence de son homologue adverse, que chaque licencié de l'autre club inscrit sur la feuille de match présente un pass sanitaire valide.

HOMOLOGATION

L'homologation d'une rencontre est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date, en application de l'article 147 des RG de la LFN.

RENCONTRES DE RATTRAPAGE DU 3 OCTOBRE 2021

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n° 23690609 MESNIL ESNARD FRANQ 41 / SC PETIT COURONNE 41. Du 5 septembre 2021.
La rencontre est reportée au 17 octobre 2021.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n° 23778869 FC SAINT JULIEN 41 / STADE DE GRAND QUEVILLY 41. Du 12 septembre 2021.
Constatant l'absence sur le terrain du STADE DE GRAND QUEVILLY 41 au coup d'envoi, la Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait au STADE DE GRAND QUEVILLY 41 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier le FC SAINT JULIEN 41 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168 € au STADE DE GRAND QUEVILLY.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n° 23756769 ECOLE DE FOOT ELBEUF 31 / CO CLEON 41. Du 5 septembre 2021.
La rencontre est homologuée

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE A

Match n° 23607356 AS OUVILLAISE 41 / FC OFFRANVILLE 41. Du 12 septembre 2021.
Terrain impraticable la rencontre est reportée à une date ultérieure.
Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, signatures de l'arbitre et du capitaine non conformes.
Une amende de 15€ est infligée à l'AS OUVILLAISE.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE B

Match n° 23627331 GASEG SAINT RIQUIER 41 / ENT NOINTOT FCG-YEB 41. Du 12 septembre 2021.
La rencontre est homologuée

District de Football de Seine-Maritime
13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70
Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE D

Match n° 23607947 FC BREUTE BRETTEVILLE 41 / ES INTERC SAINT ANTOINE 41. Du 5 septembre 2021.

Match n° 23607958 USF FECAMP 41 / SC OCTEVILLE SUR MER 41. Du 12 septembre 2021.

Les rencontres sont homologuées.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE E

Match n° 23608151 SAFRAN NDIE SPORTS 41 / MENEGLISE FC 41. Du 12 septembre 2021.

La rencontre est homologuée

RENCONTRES DU 10 OCTOBRE 2021

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n° 236050933 OUVILLE L'ABBAYE 1 / CA LONGUEVILLE 1

Envoi hors délai de la feuille d'arbitrage, une amende de 20€ est infligée au OUVILLE L'ABBAYE.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n° 23601826 S H CAUCRIAUVILLE 2 / SC FRILEUSE 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à S H CAUCRIAUVILLE.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Match N° 23649956 O DARNETAL 2 / GOURNAY EN BRAY A.S 2

Réserves d'avant match de GOURNAY en BRAY A.S 2.

Réserves non confirmées.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n° 23602377 A.M.S LA BOUILLE MOULINEAUX 1 / FC PETIT QUEVILLY SAINT JULIEN 2

FMI transmise hors délai ; une amende de 20€ est infligée à A.M.S LA BOUILLE MOULINEAUX.

Match n° 23602376 STADE DE GRAND QUEVILLY 2 / F.C VIEUX MANOIR 1

Problème administratif du club du STADE DE GRAND QUEVILLY

La rencontre est reportée à une date ultérieure.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE F

Match n° 23650219 U.S EPOUVILLE 2 / A.S MONTIVILLIERS 2

FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. ; une amende de 15€ est infligée à l'A.S MONTIVILLIERS.

Match n° 23650224 F.C EPREVILLE 1 / GAINNEVILLE A.C 2

La rencontre est reportée à une date ultérieure, le FC EPREVILLE jouant un match de coupe de Normandie.

Match n° 23601830 ST ROMAIN AC 2 / RC HAVRAIS 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, licence manquante (délégué) à ST ROMAIN AC. Une amende de 5€ est infligée à ST ROMAIN AC.

District de Football de Seine-Maritime

13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Match n° 23602903 CA LONGUEVILLE SUR SCIE 2 / AS OUVILLE L'ABBAYE 2

La rencontre est reportée au 7 novembre 2021.

Match n° 23602905 US BACQUEVILLE 2 / FC NORD OUEST 2

FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. ; une amende de 15€ est infligée à l'US BACQUEVILLE.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Match n° 23650354 F BOUCLE DE SEINE 2 / US VATTEVILLE BROTONNE 2

Forfait déclaré de F BOUCLE DE SEINE 2. La Commission jugeant en 1ère instance :

- donne match perdu par forfait à F BOUCLE DE SEINE 2 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier le club de l'US VATTEVILLE BROTONNE 2 sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 112 € à F BOUCLE DE SEINE.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Match n° 23668913 ES SAINT AUBIN CELLOVILLE / REUNIONNAIS FC 1

Une amende de 5 € est infligée au club de l'ES SAINT AUBIN CELLOVILLE pour une licence manquante (arbitre assistant).

FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. ; une amende de 15€ est infligée à l'ES SAINT AUBIN CELLOVILLE.

Match n° 23668919 QUINCAMPOIX FC 2 / JS SERQUEUX SAUMONT 2

La rencontre est reportée au 12 décembre 2021.

Match n° 23668921 ROUEN AC 1 / FC BONSECOURS SAINT LEGER 2

Une amende de 5 € est infligée au club de ROUEN AC pour une licence manquante (arbitre assistant).

Match n° 23668919 QUINCAMPOIX FC 2 / JS SERQUEUX SAUMONT 2

La rencontre est reportée au 12 décembre 2021.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE A

Match n° 23650480 FC CRIQUIERS 1 / FC BARENTIN 2

Une amende de 5 € est infligée au club de BARENTIN pour une licence manquante (arbitre assistant).

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE B

Match n° 23604340 GRUCHET FC 2 / FECAMP ASL RAMPONNEAU 2

Une amende de 5 € est infligée au club de FECAMP ASL RAMPONNEAU pour une licence manquante (arbitre assistant).

Match n° 23604342 YEBLERON 1 / US DES VALLEES 2

Forfait déclaré de l'US DES VALLEES 2. La Commission jugeant en 1ère instance :

- donne match perdu par forfait à l'US DES VALLEES 2 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier le club de YEBLERON sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 112 € à l'US DES VALLEES.

District de Football de Seine-Maritime

13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



Match n°23604344 US DE BOLBEC 3 / PALUEL 1

Réserves d'après match de l'US PALUEL

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE C

Match n° 23603820 A EN AVANT SAINT PIERRE 1 / CANTELEU FC 1

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée au club De l'A EN AVANT SAINT PIERRE

Match n° 23603823 FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 3 / SAINT JEAN FRESQUIENNES 2

Une amende de 5 € est infligée au club du FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY pour une licence manquante (arbitre assistant).

Match n° 23603824 US PRESQU'ILE 1 / US FORET DE ROUMARE 2

Une amende de 5 € est infligée au club de l'US PRESQU'ILE pour une licence manquante (arbitre assistant).

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE D

Match n° 23784245 FONTAINE U 1 / TANCARVILLE AC 1

Une amende de 5 € est infligée au club de FONTAINE U pour une licence manquante (arbitre assistant)

Une amende de 5 € est infligée au club de TANCARVILLE AC pour une licence manquante (arbitre assistant)

Match n° 23784248 US DES FALAISES 1 / US SAINT THOMAS 1

Envoi hors délai de la feuille d'arbitrage, une amende de 20 € est infligée à l'US DE S FALAISES.

Match n° 23784249 ASL RAMPONNEAU FECAMP 1 / HAVRE S PORT 2

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée au club de l'US RAMPONNEAU FECAMP

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n° 23604603 VATTEVILLE BROTONNE 3 / FC ANNEVILLE 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à VATTEVILLE BROTONNE.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n° 23650930 RONCHEVILLES 1 / FC LE TRAIT DUCLAIR 3

La rencontre est reportée au 24 octobre 2021.

Match n° 236050932 TOURVILLE LA RIVIERE 2 / ST MARTIN LE VIVIER 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, licence manquante (assistant) à ST MARTIN LE VIVIER. Une amende de 5€ est infligée à ST MARTIN LE VIVIER.

Match n° 236050933 US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 3 / A ROUENNAISE DE FOOT 1

Envoi hors délai de la feuille d'arbitrage, une amende de 20€ est infligée au MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n° 23604825 OCTEVILLE SC 3 / H ST THOMAS 2

District de Football de Seine-Maritime

13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



Envoi hors délai de la feuille d'arbitrage, une amende de 20€ est infligée à OCTEVILLE SC.

Match n° 23604827 ESM GONFREVILLE 3 / OH TREFILERIE LES NEIGES 4

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à GONFREVILLE.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n° 23604934 FC BIVILLE LA BAIGNARDE 2 / US VALLEE DU DUN 2

FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. ; une amende de 15€ est infligée à l'US VALLEE DU DUN.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match n° 23651067 US SENNEVILLE 1 / FC FREVILLE BOUVILLE 3

La rencontre est reportée à une date ultérieure pour cause de match de coupe Balluet.

Match n° 23651064 SIERVILLE ASL / AS COLLEVILLE ANGERVILLE 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à SIERVILLE ASL.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Match n° 23651283 US SAINT JACQUES SUR DARNETAL 1 / FC THOUBERVILLE 1

La rencontre est reportée à une date ultérieure pour cause de match de coupe Balluet.

Match n° 23651286 ES MONTIGNY LA VAUPALIERE 1 / ISNEAUVILLE FC

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à ES MONTIGNY LA VAUPALIERE.

Match n° 23651287 ROUEN AC 2 / ASM AMFREVILLE 1

Match n° 23651288 US HOUPEVILLE 1 / FC DES VILLAGES

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche, une amende de 15€ est infligée à FC DES VILLAGES.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n° 23605387 JS NOINTOT 1 / MANEGLISE FC 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche, une amende de 15€ est infligée à MANEGLISE FC.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Match n° 23651419 US SAINT THOMAS 3 / US EPOUVILLE 4

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche, une amende de 15€ est infligée à US EPOUVILLE.

Match n° 23651421 AS MONTIVILLIERS 3 / ROGERVILLE FC 1

Une amende de 5 € est infligée au club de AS MONTIVILLIERS pour une licence manquante (arbitre assistant)



Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche, une amende de 15€ est infligée à ROGERVILLE FC.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n° 23651774 FC ANNEVILLE 2 / CA LONGUEVILLE SUR SCIE 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à FC ANNEVILLE

Match n° 23651775 FC MARTIN EGLISE 1 / SAINT AUBIN UNITED FC 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à FC MARTIN EGLISE.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Match n° 23651861 ENTENTE SAINT LAURENT DOUDEVILLE 1 / US HERICOURT 3

La rencontre est reportée à une date ultérieure pour cause de match de coupe Balluet.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Match n° 23651954 ROUEN AC 2 / AS PTT ROUEN 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à ROUEN AC.

Match n° 23651955 FC THOUBERVILLE 2 / CANTELEU FC 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche, une amende de 15€ est infligée à FC THOUBERVILLE.

Match n° 23651956 FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 4 / US FORÊT DE ROUMARE 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche, une amende de 15€ est infligée à US FORÊT DE ROUMARE.

Match n° 23651957 FRIENDS UNITED 1 / BOOS FC 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à FRIENDS UNITED.

Match n° 23651958 AMS BOUILLE MOULINEAUX 2 / ES MONTIGNY VAUPALIERE 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à AMS LA BOUILLE MOULINEAUX

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche, une amende de 15€ est infligée à ES MONTIGNY VAUPALIERE.

Match n° 23651958 ISNEAUVILLE FC 2 / US SAINT JACQUES SUR DARNETAL 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche, une amende de 15€ est infligée à US SAINT JACQUES SUR DARNETAL.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Match n° 23652348 ENTENTE ST MARTIN OSMONVILLE FCVM 1 / US AUFFAY 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche, une amende de 15€ est infligée à US AUFFAY.



Match n° 23652351 AS MESNIERES EN BRAY 2 / FC TOTES 3

Absence de l'équipe du FC TOTES 3 au coup d'envoi. La Commission jugeant en 1ère instance :

- donne match perdu par forfait au FC TOTES 3 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier le club de l'AS MESNIERES EN BRAY 2 sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 168€ au FC TOTES.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE F

Match n° 23660050 EPREVILLE FC 2 / SC FRILEUSE 3

Une amende de 5 € est infligée au club d'EPREVILLE FC pour une licence manquante (arbitre du centre)

Match n° 23751947 ENTENTE TILLEUL UCC 1 / U FONTAINE 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche, une amende de 15€ est infligée à U FONTAINE.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n° 236690620 US QUEVILLY RM 41 / FUSC DE BOIS GUILLAUME 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'US QUEVILLY RM.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n° 23778879 AL DEVILLE MAROMME 41 / STADE DE GRAND QUEVILLY 41

La rencontre est reportée à une date ultérieure.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n° 23652683 A ROUANNAISE 41 / CO CLEON 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'A ROUANNAISE.

Match n° 23652686 US GRAMMONT 41 / S SOTTEVILLAISE CC 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'US GRAMMONT.

Match n° 23756775 A MESNIL ESNARD FRANQ 42 / ECOLE FOOT ELBEUF 41

La rencontre a été inversée. Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'ECOLE FOOT ELBEUF.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE D

Match n° 23607952 ES DU MONT GAILLARD 41 / US DE BOLBEC 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'ES DU MONT GAILLARD.

Match n° 23607981 SS GOURNAY FC 41 / CS TRANSATLANTIQUE 41

Envoi hors délai de la feuille d'arbitrage, une amende de 20€ est infligée à SOLIDARITE S GOURNAY FC.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE E

Match n° 23608168 FC ROLLEVILLE 41 / E CAP CAUX/TILLEUL 41



Match n° 23608173 SC FRILEUSE 41 / ATHLETI'CAUX FC 41

Les rencontres sont reportées à une date ultérieure pour cause de Coupe André STRAPPE.

Match n° 23608174 OH TRIFIL.NEIGES 41 / AS SAINTE ADRESSE BUT 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'OH TRIFIL.NEIGES.

RENCONTRES DU 2^{ème} TOUR DES COUPES DU DFSM

COUPE JEAN MERAULT : 2^{ème} tour joué le 17 octobre 2021

Match n° 24109470 LE TRAIT DUCLAIR FC 2 / FC NORD OUEST 1

Réserves d'avant match de FC NORD OUEST, confirmées.

Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale des Règlements et Contentieux lors de la réunion du 27 octobre 2021, procès-verbal publié le 4 novembre 2021 sur le site du DFSM. La commission dit le FC LE TRAIT DUCLAIR 2 qualifié pour la suite de la compétition.

Match n° 24109471 CAUDEBEC FC 2 / R SAPINS FC 2

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à CAUDEBEC FC.

Match n° 24109472 DEVILLE MAROMME 3 / HOULE BONDEVILLE 2

Envoi hors délai de la feuille d'arbitrage, une amende de 20€ est infligée à DEVILLE MAROMME.

Match n° 24109473 US ST JEAN FRESQUIENNE 1 / PT QUEVILLY ST JULIEN 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, licence manquante (assistant) à PT QUEVILLY ST JULIEN. Une amende de 5€ est infligée à PT QUEVILLY ST JULIEN.

Match n° 24109475 US FC BOGUILLAUME 3 / CLEON C O 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, licence manquante (assistant) à FC BOISGUILLAUME. Une amende de 5€ est infligée à FC BOISGUILLAUME.

Match n° 24109471 AS ANGERVILLE ORCHER 1 / FC EPOUVILLE 2

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à AS ANGERVILLE ORCHER.

Match n° 24109503 ATHLETI CAUX FC 2 / GAINNEVILLE A 2

Match arrêté à la 37^{ème} minute de jeu sur le score de 6 à 0 en faveur de ATHLETI'CAUX 2, l'équipe de GAINNEVILLE A 2 qui était composée de 9 joueurs s'est retrouvée à 7 joueurs suite aux blessures de 2 joueurs. Prenant connaissance des attendus de la Commission Départementale des Arbitres, lors de sa réunion du 19 octobre 2021, procès-verbal publié le 21 octobre 2021 sur le site du DFSM.

La Commission jugeant en 1^{ère} instance :

- Inflige une amende de 55€ à GAINNEVILLE A pour arrêt du match pour non-respect du nombre de joueurs minimum (annexe financière du DFSM)
- Dit l'ATHLETI'CAUX 2 qualifié pour la suite de la compétition.

District de Football de Seine-Maritime

13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70
Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

COUPE ANDRE CAILLOT : 2^{ème} tour joué le 17 octobre 2021

Match n° 24082369 A EN AVANT SAINT PIERRE 1 / CAUDEBEC RC 3

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée au club De l'A EN AVANT SAINT PIERRE

Match n° 24082371 SAINT LEGER BONSECOURS 2 / QUINCAMPOIX PLAT 2

Une amende de 5 € est infligée au club de SAINT LEGER BONSECOURS pour une licence manquante (arbitre assistant).

Match n° 24082372 R AS PTT 2 / FC SAINT ETIENNE DU ROUVAY 2

Réserves d'avant match du club du FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY, non confirmées.

Match n° 24082375 FONTAINE U 1 / TANCARVILLE AC 1

Une amende de 5 € est infligée au club de TANCARVILLE AC pour une licence manquante (arbitre assistant).

Match n° 24082376 EPOUVILLE 3 / HAVRE S PORT 2

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée au club D'EPOUVILLE

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche, une amende de 15€ est infligée au club du HAVRE S PORT

Match n° 24082378 FC DIEPPE 3 / US CRIEL SUR MER 2

Absence de l'US CRIEL 2 au coup d'envoi. La Commission jugeant en 1ère instance

- donne match perdu par forfait à l'US CRIEL 2.
- inflige une amende de 165 € à l'US CRIEL SUR MER.
- Dit l'équipe du FC DIEPPE 3 qualifiée pour la suite de la compétition.

Match n° 24082386 F BOUCLE DE SEINE 2 / US DES VALLEES 2

Forfait déclaré de l'US DES VALLEES 2. La Commission jugeant en 1ère instance :

- donne match perdu par forfait à l'US DES VALLEES 2.
- inflige une amende de 110 € à l'US DES VALLEES.
- Dit l'équipe de F BOUCLE DE SEINE 2 qualifiée pour la suite de la compétition.

Match n° 24082379 YVETOT 3 / LOUVETOT 1

FMI non transmise dans les délais, une amende de 20 € est infligée au club d'YVETOT.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.



COUPE ROBERT BALLUET : 2^{ème} tour joué le 17 octobre 2021

Match n° 24080863ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP 4 / JS SAINT NICOLAS BETHUNE 4

Match arrêté à la 35^{ème} minute de jeu sur le score de 0 à 0, suite à la grave blessure d'un joueur de la JS SAINT NICOLAS BETHUNE qui a nécessité l'intervention des secours.

Prenant connaissance des attendus de la Commission Départementale des Arbitres, lors de sa réunion du 19 octobre 2021, procès-verbal publié le 21 octobre 2021 sur le site du DFSM.

La Commission jugeant en 1^{ère} instance :

donne match à rejouer le dimanche 7 novembre 2021.

Match n° 24080864 US ENVERMEU 3 / FC MARTIN EGLISE 1

Envoi hors délai de la feuille d'arbitrage, une amende de 20€ est infligée à l'US ENVERMEU.

Match n° 24080871 ENTENTE ST MARTIN OSMONVILLE FC VIEUX MANOIR 1 / FC VARENNE 3

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de banc de touche, une amende de 15€ est infligée à FC VARENNE.

Match n° 24080873 ASL SIERVILLE 1 / FC BARENTIN 3

Forfait déclaré de ASL SIERVILLE

La Commission jugeant en 1^{ère} instance :

- Donne match perdu par forfait à ASL SIERVILLE.
- Inflige une amende de 110 € à ASL SIERVILLE.
- Dit le FC BARENTIN 3 qualifié pour la suite de la compétition.

Match n° 24080878 ROUEN AC 2 / FC LE TRAIT DUCLAIR 3

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de banc de touche, une amende de 15€ est infligée à FC LE TRAIT DUCLAIR.

Match n° 24089022 SC PETIT COURONNE 2 / FC TOURVILLE LA RIVIERE 2

Envoi hors délai de la feuille d'arbitrage, une amende de 20€ est infligée à SC PETIT COURONNE

Match n° 24090615 LE HAVRE S'PORT 3 / CRIQUETOT USCP 3

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à LE HAVRE S'PORT.

Match n° 24101226 US FORET DE ROUMARE 3 / ES MONTIGNY VAUPALIERE 1

Envoi hors délai de la feuille d'arbitrage, une amende de 20€ est infligée à US FORET DE ROUMARE.

Match n° 24101305 FC FREVILLE BOUVILLE 3 / ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE 3

Réclamation d'après match de ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE 3.

Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale des Règlements et Contentieux lors de la réunion du 27 octobre 2021, procès-verbal publié le 4 novembre 2021 sur le site du DFSM.

- Dit l'ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE 3 qualifiée pour la suite de la compétition.

Match n° 24171491 FC THOUBERVILLE 1 / US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 3

Mach joué le 7 novembre 2021, la commission homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.



Match n° 24171492 ROLLEVILLE FC 1 / GROUPEMENT SPORTIF AV 3

Mach joué le 7 novembre 2021, la commission homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 24080863 ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP 4 / JS SAINT NICOLAS BETHUNE 4

Mach joué le 7 novembre 2021, la commission homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

COUPE VETERANS ANDRE STRAPPE : 2^{ème} tour joué le 17 octobre 2021

Match n° 24080627 ECOLE DE FOOT ELBEUF 41 / EN AVANT SAINT PIERRE 41

Arrêté à la 79^{ème} minutes sur le score de 1 à 1.

Motif de l'arrêt : Sécurité de l'arbitre plus assurée. Coup d'un joueur envers l'arbitre.

Prenant connaissance des attendus de la Commission Départementale des Arbitres, lors de sa réunion du 19 octobre 2021, procès-verbal publié le 21 octobre 2021 sur le site du DFSM

Le dossier, placé en instance d'homologation, est transmis à la Commission Départementale de Discipline.

Envoi hors délai de la feuille d'arbitrage, une amende de 20€ est infligée à l'ECOLE DE FOOT ELBEUF.

Match n° 24080631 US CAILLY 41 / SAINT MARTIN VIVIER O 41

Envoi hors délai de la feuille d'arbitrage, une amende de 20€ est infligée à l'US CAILLY.

Match n° 24106207 FC FRILEUSE 41 / JS FONTENAY 41

Match du 17 octobre joué le 24 octobre 2021.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Le Président de la Commission,

Laurent LEFEBVRE

Le Secrétaire de la commission,

Jean Luc TIRET